



© Orlando G. Cerocchi

## **LES ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX MONTRÉLAIS**

Programme de soutien de Tourisme Montréal

---

**:: INTRODUCTION**

**:: OBJECTIF DU PROGRAMME**

**:: FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES ADMISSIBLES**

**:: CHAMPS D'APPLICATION**

**:: ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE TOURISTIQUE**

**:: MODALITÉS DE GESTION DU PROGRAMME**

**:: COMMENT EFFECTUER UNE DEMANDE**

**:: DÉFINITIONS**

## INTRODUCTION

---

Les événements montréalais ont connu une phase de croissance importante au cours des dix dernières années. Les grands événements montréalais ont accru leur rayonnement international et, simultanément, plusieurs nouveaux événements spécialisés ou de créneaux ont émergé. On observe, devant ce bouillonnement, que plusieurs partenaires gouvernementaux revoient leurs modalités d'intervention et d'aide auprès des événements montréalais et québécois. En effet, une sollicitation croissante des pouvoirs publics a été enregistrée quant au financement de ces mêmes événements. Des mécanismes doivent être établis et mis en œuvre, afin d'assurer la croissance et le rayonnement des événements montréalais porteurs de retombées touristiques et de favoriser la venue d'événements hors saison. L'approche proposée par Tourisme Montréal s'articule autour de la consolidation.

Afin de la mettre en œuvre, Tourisme Montréal, l'unique organisme de promotion de la destination Montréal, a créé le comité de gestion du programme de soutien des événements internationaux. Ce comité, composé de six personnes, dont trois membres du Conseil d'administration de Tourisme Montréal, fait entériner les critères d'admissibilité au programme ainsi que toute demande de financement supérieure à 25 000 \$. Le comité livre périodiquement un rapport au Conseil d'administration de Tourisme Montréal.

L'aide financière accordée par Tourisme Montréal est destinée aux festivals et aux événements qui démontrent une performance touristique significative. Dans ce contexte, l'aide financière aux festivals et aux événements touristiques doit constituer un levier pour les événements majeurs à caractère international, national et panquébécois, mais également pour les festivals susceptibles de retenir la clientèle québécoise et qui ont le potentiel requis pour contribuer à la relève événementielle en tourisme.

La trame événementielle estivale montréalaise doit désormais se consolider, c'est-à-dire se concentrer sur les secteurs porteurs et qui relèvent réellement d'une logique touristique. Cette position ne signifie pas nécessairement que les événements non touristiques ne doivent plus être subventionnés par d'autres bailleurs de fonds, mais plutôt qu'ils devront l'être sous un angle autre que touristique.

## OBJECTIF DU PROGRAMME

---

L'objectif principal du programme est l'accroissement des recettes touristiques de Montréal, dans le respect de différentes orientations, notamment en matière de développement durable.

### **À cette fin, il vise à :**

- :: soutenir des festivals et événements touristiques qui positionnent la destination montréalaise sur la scène québécoise, nationale et internationale;
- :: renforcer l'attrait de Montréal en lui associant un festival ou un événement touristique susceptible de prolonger le séjour des visiteurs;
- :: encourager la relève et l'innovation pour assurer la pérennité de l'industrie événementielle et maintenir la position et les avantages concurrentiels de Montréal dans le domaine.

## FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES ADMISSIBLES

---

### DÉFINITION

Pour Tourisme Montréal, un événement à caractère touristique est un événement qui, par son contenu, sa thématique, sa durée et sa renommée, augmente l'achalandage de touristes, constitue un élément déclencheur d'un voyage à Montréal et renforce le positionnement de la destination. Dans le cas des événements à potentiel touristique, ils permettent essentiellement de diffuser à l'étranger une image d'avant-garde et d'ouverture liée à la personnalité de Montréal.

### ORGANISATIONS ADMISSIBLES

Les organisations qui peuvent obtenir une aide financière sont :

- :: les entreprises québécoises légalement constituées à but lucratif ou non;
- :: les entreprises publiques québécoises, telles les corporations municipales;
- :: tout regroupement des organisations susmentionnées.

### CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ POUR L'ENSEMBLE DES VOLETS

Le festival ou l'événement touristique doit :

- :: répondre à la définition de « festivals et événements touristiques admissibles »;
- :: être produit et se tenir à Montréal;
- :: être membre de Tourisme Montréal (veuillez remplir le [formulaire d'adhésion](#) pour ce faire);
- :: avoir une programmation qui vise une clientèle touristique d'agrément panquébécoise, nationale ou internationale;
- :: avoir une durée variant entre 3 et 60 jours de programmation accessible à une clientèle touristique d'agrément;
- :: présenter une demande avant les dates limites de dépôt (voir les *modalités de gestion du programme*);
- :: démontrer que l'aide financière de Tourisme Montréal est nécessaire pour la réalisation de l'événement;
- :: être l'unique bénéficiaire des surplus, subventions et autres apports externes;
- :: faire la démonstration d'une démarche écoresponsable;
- :: s'assurer que la demande financière n'excède pas 10 % des dépenses annuelles totales du demandeur.

Ne sont pas admissibles à l'aide financière : un salon, une foire, une bourse touristique, un congrès ni un spectacle.

### EXIGENCES ADMINISTRATIVES

- :: remplir tous les champs du [formulaire de demande](#);
- :: déposer tous les documents exigés.

## CHAMPS D'APPLICATION

---

### **Le programme comporte trois volets :**

- :: VOLET 1 – Les événements à potentiel touristique
- :: VOLET 2 – Les événements en croissance
- :: VOLET 3 – Les événements à maturité

### **NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE**

L'aide financière consentie dans le cadre de ce programme est versée sous forme de contribution ne pouvant excéder le montant accordé, selon les modalités de Tourisme Montréal.

Le respect des critères d'admissibilité généraux ne garantit pas le soutien financier de Tourisme Montréal. Une analyse de la performance touristique de chaque festival ou événement touristique est encouragée afin de déterminer l'aide octroyée par Tourisme Montréal.

## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE TOURISTIQUE

---

Selon les renseignements présentés dans le [formulaire de demande](#), Tourisme Montréal procède à une évaluation de la performance touristique de l'événement. Cette évaluation s'appuie sur différents indicateurs regroupés dans cinq catégories, en fonction des exigences précises de chaque volet admissible.

### **Achalandage tel que validé par une firme externe :**

- :: l'achalandage total;
- :: la proportion de touristes et excursionnistes démontrée séparément;
- :: la provenance des visiteurs (excursionnistes et touristes).

### **Visibilité et rayonnement :**

- :: les investissements en matière de promotion touristique (intra-Québec et hors Québec);
- :: les marchés ciblés en concordance ou non avec les marchés ciblés par Tourisme Montréal;
- :: le nombre et la provenance des médias;
- :: l'exploitation d'un site Internet et d'une section tourisme;
- :: l'utilisation de médias sociaux comme véhicule promotionnel;
- :: le rayonnement international.

### **Programmation :**

- :: la durée de l'événement;
- :: le nombre d'éditions réalisées;
- :: la période de réalisation;
- :: la saisonnalité;
- :: les actions visant la qualité du service;
- :: la participation à des activités de développement des compétences.

## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE TOURISTIQUE (suite)

---

### **Développement touristique :**

- :: le soutien des partenaires de l'industrie;
- :: les ententes de partenariats destinées aux visiteurs (forfait, hébergement, transport, restauration, attraction);
- :: la promotion touristique;
- :: la localisation géographique;
- :: la conformité du dossier de candidature.

### **Démarche d'écoresponsabilité :**

- :: la gestion des matières résiduelles;
- :: la consommation de ressources;
- :: les gaz à effet de serre;
- :: l'engagement social;
- :: la sensibilisation.

## **VOLET 1 - Les événements à potentiel touristique**

Les événements à potentiel touristique sont des événements qui incarnent une tendance montréalaise en lien avec l'ADN de Montréal et qui possèdent un potentiel de développement touristique dans leur secteur d'activités. Ce volet permet de soutenir les festivals et événements qui possèdent un pouvoir attractif suffisant pour renforcer l'attrait touristique de Montréal et qui sont susceptibles d'attirer des clientèles touristiques québécoises et hors Québec et de prolonger le séjour du touriste.

### **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

- :: Avoir un budget de fonctionnement (excluant les infrastructures) de moins de 500 000 \$;
- :: Avoir réalisé au moins une édition préalablement à la demande d'aide financière;
- :: Démontrer que l'événement correspond à un créneau ciblé par Tourisme Montréal;
- :: Démontrer le potentiel de croissance;
- :: Faire la démonstration du leadership et du rayonnement international de l'événement dans son champ d'activité;
- :: Présenter les états financiers des deux dernières années;
- :: Faire la démonstration d'une démarche écoresponsable.

### **AIDE FINANCIÈRE**

Le montant de l'aide est déterminé en fonction d'une évaluation du potentiel et de la performance touristiques appuyée par les indicateurs présentés précédemment, les coûts réels d'exploitation et les disponibilités financières de Tourisme Montréal.

L'aide financière accordée par Tourisme Montréal s'établit selon des objectifs précis en lien avec le développement de l'organisme.



## **VOLET 2 – Les événements en croissance touristique**

Les événements en croissance touristique sont des événements ayant déjà démontré leur potentiel touristique par une étude d'achalandage ou de retombées économiques réalisée par une firme spécialisée. Ces événements doivent également démontrer une croissance continue au cours des dernières années.

### **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

- :: Avoir un budget d'exploitation de plus de 500 000 \$;
- :: Avoir réalisé un minimum de deux éditions consécutives préalablement à la demande d'aide financière;
- :: Démontrer un achalandage d'au moins 15 000 visites sur un site fermé et de 100 000 visites sur un site ouvert;
- :: Recevoir un minimum de 15 % de visiteurs vérifié par une firme indépendante;
- :: Démontrer un taux de centrage de plus de 25 % par une étude vérifiée par une firme indépendante;
- :: Présenter les états financiers des deux dernières années;
- :: Faire la démonstration d'une démarche écoresponsable.

### **AIDE FINANCIÈRE**

Le montant de l'aide est déterminé en fonction d'une évaluation de la performance touristique appuyée par les indicateurs présentés précédemment, les coûts réels d'exploitation et les disponibilités financières de Tourisme Montréal. Tourisme Montréal et le promoteur établissent ensemble un objectif de croissance et de retombées touristiques qui pourront faire varier l'aide accordée selon les résultats obtenus.

## **VOLET 3 – Les événements à maturité touristique**

Les événements à maturité touristique sont des événements ayant atteint une vitesse de croisière et de performance touristique maximale au cours des dernières années, par leur envergure internationale ou la capacité d'accueil de leur site. À noter qu'un événement à maturité n'est pas forcément d'envergure internationale.

### **Événements récurrents :**

- :: culturels
- :: sportifs
- :: de divertissement

### **Grandes expositions muséales de calibre international**

#### **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

- :: Avoir un budget d'opération de plus de 1 M\$;
- :: Avoir réalisé un minimum de deux éditions consécutives préalablement à la demande d'aide financière;
- :: Démontrer un achalandage d'au moins 25 000 visites sur un site fermé et de 200 000 visites sur un site ouvert;
- :: Être un événement d'une durée de 3 à 60 jours, annuel ou biennal et récurrent (sauf dans le cas des grandes expositions muséales);
- :: Recevoir un minimum de 15 % de visiteurs vérifié par une firme indépendante;
- :: Présenter les états financiers des deux dernières années;
- :: Faire la démonstration d'une démarche écoresponsable.

#### **AIDE FINANCIÈRE**

Le montant de l'aide est déterminé en fonction d'une évaluation de la performance touristique appuyée par les indicateurs présentés précédemment, les coûts réels d'exploitation de l'événement et les disponibilités financières de Tourisme Montréal. Tourisme Montréal se réserve le droit d'offrir une partie de cette aide en services de commercialisation et de promotion.

## MODALITÉS DE GESTION DU PROGRAMME

---

### A. DÉPÔT DES DEMANDES

Les périodes pour le dépôt des demandes pour tous les volets sont :

:: **Événements se déroulant du 1er novembre 2015 au 30 avril 2016**

Période de dépôt des demandes : 25 mai au 19 juin 2015

:: **Événements se déroulant du 1er mai au 31 octobre 2016**

Période de dépôt des demandes : 16 novembre au 11 décembre 2015

### B. DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être considéré, le dossier de candidature du promoteur de chaque festival ou événement doit inclure **TOUS** les éléments suivants :

- :: le [formulaire de demande d'aide financière](#) dûment rempli et signé;
- :: le budget prévisionnel détaillé de l'édition à venir;
- :: le dernier rapport financier de l'événement;
- :: une liste des médias accrédités ou invités lors de l'événement avec leurs coordonnées complètes (nom du média, adresse, nom de la personne présente, téléphone);
- :: une copie des études de provenance des clientèles, d'achalandage touristique et d'impacts économiques réalisées par une firme indépendante, datant d'au plus deux ans;
- :: une copie des documents relatifs à la démarche d'écoresponsabilité;
- :: un document distinct présentant les éléments justificatifs de la demande;
- :: les résultats touristiques (objectifs, indicateurs, cibles) à atteindre en matière d'investissement, d'achalandage, de promotion et de programmation;
- :: une présentation de la contribution de chacun des partenaires, s'il y a lieu;
- :: les possibilités de visibilité additionnelles offertes à Tourisme Montréal;
- :: les prévisions budgétaires faisant état des revenus et des dépenses anticipés.

### C. VISIBILITÉ DE TOURISME MONTRÉAL

Les festivals et les événements constituent des occasions importantes de mettre en évidence certaines thématiques ou certains messages promotionnels que Tourisme Montréal souhaite promouvoir.

Des obligations contractuelles lieront les événements soutenus afin qu'ils accordent à Tourisme Montréal une visibilité conforme à ses exigences. La visibilité exigée par Tourisme Montréal dépendra de la subvention versée. Par le dépôt d'une demande d'aide, le promoteur s'engage à respecter les exigences minimales de Tourisme Montréal en matière de visibilité ou à proposer des adaptations en cette matière. Pour plus de renseignements, contactez Stéphanie Laurin au 514 844-1666 ou [slaurin@mtl.org](mailto:slaurin@mtl.org).

## COMMENT EFFECTUER UNE DEMANDE

---

**Remplir et retourner** le formulaire de demande d'aide financière via la [plateforme web](#).

Pour toute autre demande d'information relative à l'aide financière aux festivals et aux événements touristiques, vous pouvez communiquer avec :

Stéphanie Laurin  
Gestionnaire Tourisme culturel  
514 844-1666  
[slaurin@mtl.org](mailto:slaurin@mtl.org)

## DÉFINITIONS

---

### **ÉVÉNEMENT OU FESTIVAL À CARACTÈRE TOURISTIQUE**

Pour Tourisme Montréal, un événement à caractère touristique est un événement qui, par son contenu, sa thématique, sa durée et sa renommée, augmente l'achalandage de touristes, constitue un élément déclencheur d'un voyage à Montréal et renforce le positionnement de la destination. Dans le cas de certains événements, ils permettent essentiellement de diffuser à l'étranger une image d'avant-garde et d'ouverture liée à la personnalité de Montréal.

### **ACHALANDAGE**

Nombre total d'entrées ou de visites et, par le fait même, de spectateurs de tout âge. Il peut également inclure les participants et les concurrents, si ces derniers représentent l'essentiel de l'achalandage total.

### **EXCURSIONNISTE**

Personne qui effectue un voyage aller-retour dans la même journée à l'extérieur de son lieu de résidence habituel, et dont le lieu de résidence se situe dans un rayon de plus de 40 kilomètres.

### **TOURISTE**

Selon Statistique Canada, un touriste est une personne qui réalise un voyage d'une nuit ou plus en dehors de son lieu de résidence habituel dans un autre but que d'aller au travail ou à l'école, de déménager ou de faire un déplacement de routine (emplettes, consultation médicale, rite religieux, ramassage et livraison, appels de service et ventes ou autres déplacements professionnels) et qui a utilisé de l'hébergement commercial ou privé.

### **ÉCORESPONSABILITÉ**

Qualité d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.